



**ARRÊTÉ N° 111 / 2024**  
**portant attribution de marché pour l'opération**  
**« Acquisition de véhicules pour les services de la Commune des Aviron »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DES AVIRONS,

- VU L'article 10 de la Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 ;
- VU Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;
- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
- VU La délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2020 (Affaire n° 2) donnant délégation de pouvoirs au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;
- VU La délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2020 (Affaire n° 19) adoptant le guide de procédure interne de la collectivité ;
- VU Les dispositions du code de la commande publique ;
- VU Le procès-verbal de la Commission spécifique du 11 avril 2024 à 16h00 portant sur l'examen des candidatures, le recensement des offres remises par les candidats et l'avis sur l'attribution du marché.

Considérant le DCE relatif au marché " Acquisition de véhicules pour les services de la Commune des Aviron " (marché n° 202400009 - 13) établi par le Directeur Adjoint des Services Techniques ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 " 02 Véhicules double cabine avec benne ", estimé à 90.000,00 € HT ;
- Lot 2 " 01 Véhicule électrique type fourgonnette 5 places assises ", estimé à 38.000,00 € HT ;
- Lot 3 " 01 Véhicule électrique de type berline compact ", estimé à 35.000,00 € HT ;
- Lot 4 " 01 Véhicule utilitaire type fourgon tôlé ", estimé à 40.000,00 € HT ;
- Lot 5 " 03 Véhicules de tourisme ", estimé à 75.000,00 € HT ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 278.000,00 € HT ;

Considérant que Le Maire en qualité d'acheteur, a procédé au lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique – Guide de procédure interne ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mars 2024 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 21 septembre 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du Directeur Adjoint des Services Techniques et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la Commission spécifique, réunie le 11 avril 2024 a émis un avis favorable :

*Hôtel de Ville*

- pour le classement suivant :
- Lot 1 " 02 Véhicules double cabine avec benne " : 1 offre de :
  1. AUTOMOBILES RÉUNION : 59.000,00 € HT soit 59.455,76 € TTC pour 1 véhicule soit 118.000 € HT - 118.911,52 € TTC pour les 02 véhicules attendus.
- Lot 2 " 01 Véhicule électrique type fourgonnette 5 places assises " : 2 offres de :
  1. SAS JULES CAILLE AUTO : 34.503,55 € HT soit 37.435,18 € TTC ;
  2. AUTOMOBILES RÉUNION : 36.683,10 € HT soit 39.800,00 € TTC.
- Lot 3 " 01 Véhicule électrique de type berline compact " : 1 offre de :
  1. AUTOMOBILES RÉUNION : 42.581,72 € HT (reprise 13.000,00 €) soit 33.200,00 €, TTC.
- Lot 5 " 03 Véhicules de tourisme " : 3 offres de :
  1. CFAO MOTORS RÉUNION : 18.236,12 € HT soit 20.205,95 € TTC pour un véhicule soit : 54.708,36 € HT - 60.617,85 € TTC pour les 03 véhicules attendus ;
  2. AUTOMOBILES RÉUNION : 18.826,81 € HT soit 20.400,00 € TTC pour un véhicule soit : 56.480,43 € HT - 61.200 € TTC pour les 03 véhicules attendus ;
  3. SAS JULES CAILLE AUTO : 18.014,47 € HT soit 19.522,86 € TTC pour un véhicule soit : 54.043,41 € HT - 58.568,58 € TTC pour les 03 véhicules attendus.
- pour le rejet de l'offre inappropriée suivante :
- Lot 4 " 01 Véhicule utilitaire type fourgon tôle " :  
AUTOMOBILES RÉUNION : En effet, le véhicule proposé ne correspond pas au descriptif du CCP.
- pour l'attribution du marché.

## ARRÊTE

### Article 1er :

Au vu de l'avis susvisé, le marché a été attribué aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, à savoir :

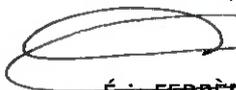
- Lot 1 " 02 Véhicules double cabine avec benne " : AUTOMOBILES RÉUNION pour le montant d'offre contrôlée de 59.000 € HT, soit 59.455,76 € TTC pour 1 véhicule soit 118.000 € HT - 118.911,52 € TTC pour les 02 véhicules attendus avec un délai de livraison de vingt (20) jours et un délai de garantie technique de 2 ans ;
- Lot 2 " 01 Véhicule électrique type fourgonnette 5 places assises " : SAS JULES CAILLE AUTO pour le montant d'offre contrôlée de 34.503,55 € HT, soit 37.435,18 € TTC avec un délai de livraison d'un (1) jour et un délai de garantie technique de 2 ans ;
- Lot 3 " 01 Véhicule électrique de type berline compact " : AUTOMOBILES RÉUNION pour le montant d'offre contrôlée de 42.581,72 € HT (reprise : 13.000 €), soit 33.200 € TTC avec un délai de livraison de quarante-cinq (45) jours et un délai de garantie technique de 4 ans ou 40000 km ;
- Lot 5 " 03 Véhicules de tourisme " : CFAO MOTORS RÉUNION pour le montant d'offre contrôlée de 18.236,12 € HT soit 20.205,95 € TTC pour un véhicule soit : 54.708,36 € HT - 60.617,85 € TTC pour les 03 véhicules attendus avec un délai de livraison de dix (10) jours et un délai de garantie technique de 2 ans.

### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté et des pièces justificatives seront transmises au Représentant de l'Etat, soit Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de SAINT-PIERRE. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à LES AVIRONS, le 24 AVR. 2024

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Prefecture de ST-PIERRE	
LE	<b>24 AVR. 2024</b>

Le Maire,  
  
 Éric FERRÈRE

